

ARRETE 64.2022

REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de Salomé,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande présentée par l'entreprise DUFLOT situé 103 rue Sade Carnot BP70037 59536 Wavrin le 21 février 2022, pour la réfection de de chaussée en enrobés pour le compte de la Métropole Européenne de Lille, au 11 rue Pasteur à Salomé.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours.

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} : Dans le cadre des travaux cités ci-dessus, la circulation sera réglementée comme ci-après le 23 février 2022.

- Route Barrée mise en place d'une déviation par la rue de l'Égalité/ rue du Millénaire /rue Jean-Jaurès puis rue Pasteur.

Article 2 : La pose, maintenance et dépose de cette signalisation seront effectuées par l'entreprise précitée.

Article 3 :

- Monsieur le Directeur Général des services de la mairie de Salomé
 - Monsieur le Commandant brigade de Gendarmerie de La Bassée
- sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salomé, le 21 février 2022

Le Maire,
Pierre Carresse



DGS